

Date :

**Pays : Union des Comores**

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre du poste** | Conseiller Technique Principal |
| **Niveau de poste ou de prestation** | International |
| **Nom du Projet** | Développement Durable aux Comores à traves la promotion des ressources en énergie géothermique |
| **Durée** | 22 semaines (sur une période de 6 ans).  Contrat de 12 mois, renouvelable sur la base d'une performance satisfaisante. |
| **Lieu de travail** | A distance avec des missions aux Comores (Grande-Comores) |
| **Date estimative de démarrage du contrat** | Novembre 2019 |

Les propositions devront être transmises à l’adresse <https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=87348> ou déposées sous pli fermé au siège du PNUD (Maison des Nations Unies Hamramba**) au plus tard le 23 septembre 2019**.

NB : tous les documents doivent être scannés et envoyés ensemble en (1) un seul fichier.

La mention « Conseiller Technique Principal (Non-résident) » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l’e-mail envoyé.

Toute demande de clarification doit être adressée par écrit ou par courrier électronique à l’adresse [achats.km@undp.org](mailto:achats.km@undp.org) , au plus tard le jeudi 19 septembre 2019. Le Service des Approvisionnements répondra par écrit ou par e-mail et enverra des copies de la réponse, y compris une explication de la requête sans identifier la source, à tous les soumissionnaires.

1. **Contexte**

Le projet favorisera une approche axée sur le marché pour encourager la participation du secteur privé à la production d'électricité grâce au développement et à l'utilisation de l'énergie géothermique, pour alimenter le réseau existant. Conformément aux exigences du FEM, « l’accent sera mis sur l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires qui offrent un soutien supplémentaire, limité à des investissements stratégiquement importants », tels que l'investissement dans la production d'électricité à partir de ressources géothermiques, permettant au pays de progresser vers l'indépendance énergétique et la sécurité énergétique accrue d'une manière respectueuse de l'environnement et du climat.

L'objectif du projet est de réduire les émissions de GES, en créant un environnement juridique, réglementaire et commercial propice et en renforçant les capacités institutionnelles, administratives et techniques afin de promouvoir le développement de ressources géothermiques, pour la production d'électricité de base en remplacement des générateurs diesel actuellement utilisés. À l'avenir, cet environnement propice à créer pourrait être adapté pour couvrir d'autres ressources énergétiques renouvelables potentielles, y compris l'énergie solaire, éolienne, biomasse, des vagues, etc. qui peuvent être développées pour accompagner toute demande d´électricité quotidienne ou aux heures de pointe.

Un pays insulaire comme les Comores est plus vulnérable aux effets dévastateurs du changement climatique. L'élévation du niveau de la mer, les températures plus élevées et l'augmentation des catastrophes naturelles dues à l'évolution des conditions météorologiques sont une calamité pour ces îles. C'est une menace sérieuse pour les Comores même si ses émissions sont négligeables par rapport aux grands pays, responsables de 0,00045% des émissions mondiales totales de carbone en 2010 (Source : CPDN-2015). Les îles comme les Comores contribuent peu au réchauffement climatique, mais elles font face à la menace la plus immédiate en raison de l'élévation du niveau de la mer qui entraîne des pertes de vies et de biens, une érosion côtière et une pression sur les ressources en eau douce.

Le gouvernement s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre associées à l'utilisation intensive du diesel pour la production d'électricité et est conscient des efforts nécessaires pour réduire les dépenses en devises étrangères, tout en fournissant à la population un approvisionnement fiable et stable en électricité. À cette fin, il a préconisé dans sa deuxième communication nationale (DCN-2012) et dans sa CPDN (CPDN-2015) l'exploration du potentiel d'utilisation de l'énergie géothermique comme l'une des mesures d'atténuation susceptibles de modifier la croissance économique du pays á partir du mode de forte intensité de CO2 en mode émettant peu de carbone. Dans son CPDN, le gouvernement est allé plus loin en distinguant la réduction des émissions de 84%, en fonction du développement et de l'utilisation de l'énergie géothermique et en indiquant que « Compte tenu des délais nécessaires pour achever les études et commencer la production d'électricité, se concrétisant vers 2030, avec une capacité de production attendue de 40 MW ». Avec l'appui du présent projet, on estime que quelques 10 MW de production d'électricité de base devraient être opérationnels d'ici l'an 2023.

1. **Objectif général**

Le CTP aura pour mission d’assister l’équipe du Projet pour la préparation du plan de Travail et le bon déroulement de sa mise en œuvre conformément aux procédures règlements d’exécution des activités du PNUD, mais aussi d’élaborer un plan de mobilisation des fonds complémentaires pour la réalisation du programme de développement de la Géothermie

1. **Fonction / Résultats entendus**

Sous la supervision du Coordinateur National du Projet en parfaite collaboration avec le Directeur National du Projet, le Conseiller Technique Principal non-résident (CTP/NR) devra appuyer l’équipe du projet dans :

* La coordination et la facilitation des contributions des agences gouvernementales, des organisations partenaires, des institutions scientifiques et de recherche, des sous-traitants, et des experts nationaux et internationaux, et ceci d'une manière efficace et respectueuse des délais impartis ;
* L’élaboration et la mise en œuvre d’un plan de mobilisation des fonds complémentaires pour la réalisation du programme de développement de la Géothermie ;
* La mise en œuvre des activités conformément au document du projet approuvé en fournissant des orientations claires et avisées ainsi que l’assistance nécessaire ;
* La préparation d'un « rapport de lancement » qui exposera la Matrice du cadre logique du projet ainsi que les activités planifiées du projet, le Plan de travail et le Budget pour la première année, les Missions (TDR) du personnel clé et un plan M&E (Monitoring and Evaluation) conformément au délai requis (partie Nationale et partenaires);
* Le développement des TDR pertinents et le recrutement/la mobilisation d'experts compétents nationaux et internationaux ainsi que des organisations, au besoin d'assurer la prestation de services de conseil et d'ingénierie ;
* La préparation des Plans de travail annuels du projet devant être approuvés par le Comité de pilotage du projet en étroite coopération avec l’UGP et la cellule de coordination du PNUD sur l'énergie et l'environnement, et en consultation avec les organisations et parties prenantes partenaires du projet ;
* Le renforcement des capacités d'exécution efficace des aspects techniques du projet en fournissant une orientation et un encadrement « sur le terrain » à l’UGP ;
* L’élaboration des rapports à l'intention du Comité de Pilotage sur l'état d'avancement de l'exécution du projet et l’obtention des résultats conformément à la matrice du cadre logique du projet ;
* La préparation des réunions portant sur le projet, ou en relation directe avec la mise en œuvre du projet ;
* L’examen des rapports des consultants nationaux et internationaux, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM ;
* Le développement d'un Plan concret de surveillance et d'évaluation au début du projet (dans le cadre du rapport de lancement) ;
* La préparation des rapports d'état d'avancement du projet, des communiqués d'informations ainsi que des rapports de surveillance et de revue conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM ;
* La validation technique des rapports de consultation et d’autres documents jugés pertinents par le Projet ;
* La préparation et la mise en œuvre de la revue à mi-parcours ainsi que des Missions d'évaluation indépendante finales (TDR, identification et recrutement des candidats adéquats, organisation des missions, missions conjointes sur le terrain et discussion avec les évaluateurs, etc.) ;

Le CNP doit également Soutenir le personnel du Bureau Pays du PNUD dans le cadre de leurs visites annuelles de contrôle des sites du projet.

1. **Profil et qualification requis**

* **Le (la) consultant (e) doit justifier d’un Diplôme d’études Supérieures (minimum Master 2) en matière de développement géothermique, géoscience, énergie renouvelable.**
* **Il (elle) doit voir :**
* Un minimum de dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets en matière d'énergie renouvelable, associée à une connaissance de l'analyse économique ainsi que des cadres politiques, réglementaires et institutionnels ;
* Une bonne connaissance et expérience des sources et mécanismes de financement publics/privés des énergies renouvelables notamment la géothermie.
* Une bonne connaissance et une expérience des modalités opérationnelles et des questions de changement climatique propres au FEM, de même qu'une compréhension des procédures du PNUD-FEM seraient un avantage ;
* Une bonne connaissance des règles, règlements et procédures administratives du PNUD ;
* Une bonne connaissance et expérience antérieures des facteurs politiques, sociaux et environnementaux ainsi que des problèmes liés au développement énergétique et à l'atténuation du changement climatique dans les pays africains en voie de développement ;
* La maîtrise de l'informatique, en particulier relative aux logiciels d’analyse et modélisation en énergies renouvelables notamment la géothermie.
* **Démontrer des compétences :**
* En capacités à anticiper les évolutions technologiques ;
* Dans la conception et analyse des modèles de développement de la géothermie et des énergies renouvelables ;
* En capacité d’analyse des cadres politiques et légaux du secteur des énergies renouvelables ;
* En mobilisation des ressources techniques et financières.
* **En outre, le/la consultant (e) doit :**
* Avoir d’excellentes capacités pour le travail d’équipe avec de bonnes relations interpersonnelles ;
* Démontrer une bonne capacité de travailler sous la pression et à répondre à des demandes supplémentaires dans des délais courts ;
* Faire preuve de sensibilité et adaptabilité en ce qui concerne les questions culturelles, de genre, de religion, de nationalité, de différence d’âge ;
* Avoir d’excellentes compétences de rédaction et de communication ;
* Être libres de tout engagement professionnel pouvant nuire à l’exécution de la mission.

1. **Instructions particulières** 
   1. **Composition du dossier de candidature**

Les consultants (es) intéressés (es) doivent soumettre un dossier complet comprenant deux propositions : une proposition technique et une proposition financière.

* 1. **Proposition technique**

Elle doit obligatoirement comprendre :

* Le curriculum vitae détaillé du (de la) candidat (e) incluant surtout l’expérience des missions similaires avec au moins 3 (trois) références. ;
* Une note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature ;
* Une description de la méthodologie proposée et un plan de travail incluant un chronogramme prévisionnel mentionnant les différentes phases pour la production des livrables.

**NB : La répartition des missions est décrite dans le tableau ci-après.**

Les candidats (es) doivent en tenir compte dans la proposition de leur plan de travail et chronogramme prévisionnel.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Calendrier mission du CTP : 22 semaines reparties en 6 ans (période d’exécution du Projet) | | | |
| Année d’exécution | Nombre de semaines prévues | Nombre de missions prévues | Nombre de jours par mission |
| A1 | 6 semaines | 1 | 35 |
| A2 | 4 semaines | 2 | 10 |
| A3 | 4 semaines | 2 | 10 |
| A4 | 2 semaines | 2 | 5 |
| A5 | 2 semaines | 2 | 5 |
| A6 | 4 semaines | 2 | 10 |
| Total |  | 11 missions | 75 jours |

* 1. **Proposition financière**

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire de la prestation avec ventilation.

Les candidats (es) doivent indiquer/détailler dans leur proposition financière les coûts des billets d’avions aller-retour (le cas échéant), les honoraires, les frais de séjour et le nombre de jours de travail prévus ainsi que toutes autres dépenses pertinentes, pour toute la durée de la mission.

Le PNUD n'accepte pas les coûts de voyage qui excèdent ceux du billet en classe économique. Si le consultant désire voyager en classe supérieure, il devra le faire sur ses ressources propres.

* 1. **Evaluation des dossiers de candidature**

Les candidats (es) seront évalués (ées) sur dossiers, sur la base des offres techniques et financières suivant la méthodologie du score combiné (proposition technique : 70 points et proposition financière : 30 points).

***Evaluation technique : 70 points***

|  |  |
| --- | --- |
| **Qualifications techniques et expérience:** | **Points** |
| Justifier d’un diplôme d’études Supérieures (minimum Master 2) en matière de développement géothermique, géoscience, énergie renouvelable. | **08** |
| <Master 2, 0 point ;  >=Master 2, 08 points |  |
| Avoir au minimum 10 ans d’expérience professionnelle dans la mise en œuvre de projets en matière d'énergie renouvelable, associée à une connaissance de l'analyse économique ainsi que des cadres politiques, réglementaires et institutionnels  0 à 6 ans d’expérience : 0 points ;  7 à 9 ans d’expériences : 12 points ;  >=10 ans d’expérience : 18 points | **18** |
| Avoir réalisé au moins trois missions à l’international dans la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable avec de compétences croisées dans le développement des cadres politiques, réglementaires et institutionnels, et dans l’analyse économique.  0 à 2 missions : 0 points ;  >= 3 missions : 20 points ; | **20** |
| Expérience professionnelle confirmée (minimum 05 ans) dans la mobilisation de financement publics/privés des énergies renouvelables | **18** |
| Démarche et méthodologie et plan de travail proposés | **06** |
| **Total points** | **70** |

**Seuls les candidats qui auront obtenu 70% du total des points seront considérés pour l’évaluation financière.**

***Evaluation financière : 30 points***

Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

***Note financière A = [(Offre financière le moins disant) /Offre financière de A] x 30***

En d’autres termes,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 30 points | X | [Le plus bas de tous les prix proposés parmi les offres qualifiées techniquement] |
| [Prix proposé] |

Le nombre maximum de 30 points sera attribué à la proposition financière la plus basse.

La proposition obtenant le score global le plus élevé après l'addition du score de la proposition technique et de la proposition financière sera considérée comme l'offre la plus performante et obtiendra le contrat.

**Le/la Candidat (e) avec le cumul de notes (Technique pondérée + Financière) le plus élevé sera retenu (e) pour le contrat.**

1. **Livrables**

Le paiement sera effectué sur la base des livrables, suivant les étapes ci-après décrites :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Délai (nombre de missions par an)** | **% de paiement** |
| * Plan de mobilisation des fonds complémentaires pour la réalisation du programme de développement de la géothermie ; * Plan concret de surveillance et de suivi des activités conformément aux indicateurs du Projet ; * L’examen des rapports des consultants nationaux et internationaux, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM ; * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ; * Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM. * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM. | Six semaines | 20% |
| * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ;   Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM.   * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM. | Quatre semaines | 15 |
| * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ;   Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM.   * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM.   **En plus :**   * Les TDRs relatifs au recrutement des consultants pour la revue à mi-parcours du Projet ; * Le plan de préparation de la revue à mi-parcours ; * Le Plan de travail post revue | Quatre semaines | 20 |
| * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ;   Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM.   * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM. | Deux semaines | 10 |
| * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ;   Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM.   * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM. | Deux semaines | 15 |
| * Rapport sur l’état d’avancement des activités conformément à la matrice du cadre logique ; * Rapport des communiqués d'informations ;   Rapports d’examen des consultations nationales et internationales, des révisions du budget du projet ainsi que des dispositions administratives, tels que requis par les procédures du PNUD/FEM.   * Rapports de surveillance et de revue, conformément aux règles et procédures de surveillance et d'évaluation du PNUD/FEM.   **En plus :**   * Le Plan de clôture * Un Plan de fonctionnement (autonomisation post-Projet) | Quatre semaines | 20 |